

Loi

Générale

modern

Loi n° 184/AN/81 portant approbation du plan de Lotissement de Tadjourah.

n° 184/AN/81

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
5 mai 1981

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1981

Date du numéro
1 mai 1981

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT : VU les lois constitutionnelles n° 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VU le décret n°78-072/PR du 2 Octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

VU la délibération n°208/6èmeLdu 27 juillet 1967 fixant les modalités d'approbation des plans d'Urbanisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est autorisée la réalisation du Lotissement de Tadjourah conformément aux règlements d'urbanisme et aux plans joints à la présente Loi.

Article 2

La présente loi sera publiée au journal Officiel, dès sa promulgation.

Par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON